

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 193

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

**ARTICLE 33**

I. – À la première phrase de l’alinéa 169, substituer au mot :

« six »

le mot :

« vingt-quatre ».

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence, tenant compte du maintien, au I de cet article, des seules ordonnances prévues aux 4° et 5° de celui-ci.